

Les roseaux et leur gestionnaire attendent plus de matières à traiter

Les implantations d'entreprises dans la zone d'activités de la Porte du littoral de Leulinghem ayant pris un peu de retard, la communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL) a convenu de participer en 2022 aux surcoûts d'exploitation de la station d'épuration voisine, faute de matière à traiter.



La station d'épuration est directement voisine de la zone d'activités. PH. ARCHIVES MARC DEMEURE

PAR ANTHONY BERTELOOT
saintomer@lavoixdunord.fr

LEULINGHEM. Le syndicat intercommunal des eaux de Leulinghem-Quelmes-Zudausques (SIEA) a réalisé une station d'épuration d'une capacité de 3 750 équivalents habitants, mise en service en novembre 2010. Le syndicat de l'eau du Dunkerquois a repris la compétence assainissement en janvier 2020 sur le territoire de l'ex-SIEA et gère donc également la station. Or, le système de traitement des eaux usées a été dimensionné pour absorber la charge polluante entrante produite par les quatre communes dont elle recueille les effluents, ainsi que les effluents, de type industriels ou non, issus de la zone d'activités de la Porte du littoral (Sodi-boissons, Leclerc drive...), sur le territoire de Leulinghem, gérée par la communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL).

FIN DE CONVENTION

L'intercommunalité a contribué aux dépenses d'investissement de cet équipement compte tenu de la prise en compte du dimensionnement de la station nécessitant le traitement des effluents de la zone. Par ailleurs, CCPL et syndicat des eaux de Leulinghem ont convenu

en 2012 de définir le cadre d'une participation financière de la CCPL au fonctionnement de la station d'épuration. Cela afin de prendre en compte les effets induits par la charge de pollution envoyée vers la station d'épuration par les usagers du parc d'activités, jusqu'à l'atteinte d'un point d'équilibre à partir duquel les coûts d'exploitation seraient intégralement assumés par les usagers de la zone, envisagé alors en 2021. La convention a pris fin en 2020.

RETARD

La station d'épuration n'a pas atteint sa charge polluante maximale : elle réceptionne aujourd'hui 64 400 mètres cubes par an pour une capacité de 156 220 mètres cubes. Si la charge entrante correspondant à 3 750 équivalents habitants n'est pas atteinte à ce jour, « compte tenu du nombre d'usagers raccordés, indique la CCPL, la perspective des rac-

cordements des activités professionnelles de la zone de la Porte du littoral a subi quelques mois de retard ».

SOUS-CHARGE DE TRAITEMENT

Cette situation place donc la station en déficit de volumes réceptionnés par rapport au dimensionnement des installations et les équipements d'épuration en sous-charge de traitement. Ce qui génère des surcoûts d'exploitation pour le syndicat, et des travaux de maintenance, notamment pour la partie qui ne reçoit pas d'effluents, faute de volumes suffisants.

Le SED s'était rapproché de la CCPL afin de faire part de cette situation pour ce qui concerne les usagers du parc d'activités et évoquer ces perspectives d'implantation. Compte tenu de ce contexte, la CCPL a accepté la reconduction de sa participation annuelle forfaitaire au titre de l'année 2021 pour un montant équivalent versé en 2021, soit 22 000 euros. ■

BIENTÔT LE POINT D'ÉQUILIBRE ?

Rappelons que la station fonctionne avec un système de sept bassins de filtration effectuée par roseaux. Elle a été mise en service en 2010 avec le développement de la zone en vue, mais moins rapide qu'escompté. À terme, le secteur SANEF-gendarmerie rejoindra l'installation. Diverses entreprises récemment arrivées (RéPI, CréObois, Sade...) et le démarrage des travaux de l'unité de fabrication de produits de boulangerie Fourneou, entre autres, laissent donc enfin « présager l'atteinte de ce point d'équilibre », indique la délibération du jeudi 16 décembre.